

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU MUNICIPAL
Vendredi 26 aout 2022

Présents : TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, BOLAND Alain, OUSTALET Léon, SICRE Richard

Absent excusé : GABERNET Serge ayant donné procuration à Mr OUSTALET Léon

Absent : COUDIN Patrick

Secrétaire de séance : SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

Après validation du PV du conseil de la séance du 01 Août 2022 et signature de celui-ci par le secrétaire et Mr le maire pour diffusion comme le prévoit les nouvelles dispositions relatives à la publicité des actes, le président de l'assemblée présente les délibérations portées à l'ordre du jour.

OBJET : TRAVAUX RESEAU INCENDIE SUPERBAGNERES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de la part du SMEA la semaine dernière relatifs à l'extension de 165 m de réseau incendie de Superbagnères et au remplacement de la borne incendie à Superbagnères et précise les coûts suivants :

- Remplacement Poteau incendie : 5 055.25 € HT soit 6 6066.30 TTC
- Extension du réseau 165 m du réseau incendie soit 44 603.70 € HT soit 53 524.44 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de valider les dépenses suscitées et pour faire face à celles-ci de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 au taux le plus élevé et propose le tableau de financement suivant :

Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Extension réseau	44 603.70	8 920.74	53524.44	Conseil Départemental 31 (80 % de subvention)	35 682.96	0	35 682.96
Poteau incendie	5 055.25	1011.05	6 066.30	Conseil Départemental 31 (80 % de subvention)	4 044.20	0	4 044.20
				Autofinancement	9 931.79	9931.79	19 863.58
TOTAL					49 658.95	9 931.79	59 590.74

Monsieur le Maire précise également qu'il sera proposé au prochain conseil municipal une décision modificative budgétaire pour affecter les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **VALIDE** les travaux de l'extension du réseau incendie de Superbagnères tels que proposés par le SMEA pour les montants suivants :

- Remplacement Poteau incendie : 5 055.25 € HT soit 6 6066.30 TTC
- Extension du réseau 165 m du réseau incendie soit 44 603.70 € HT soit 53 524.44 € TTC

➤ **VALIDE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 et le plan de financement présenté par monsieur le maire ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

ADOPTE :

à 6 voix pour : TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, BOLAND Alain, OUSTALET Léon (GABERNET Serge), SICRE Richard

à X voix contre :

à X voix abstention(s) :

Lors des débats, les élus ont regretté que les informations sur ce sujet n'aient pas permis de les intégrer au moment de la préparation du budget municipal et soulignent que si le plan de financement n'est pas accepté en l'état la commune ne pourra pas supporter un auto financement supérieur.

OBJET : SELECTION DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TERRASSE « Maison Cazaubon »

M. le Maire rappelle la délibération 2022-16 en date du 07/03/2022 validant le projet de l'aménagement de la terrasse « Maison Cazaubon » et la demande de subvention afférente.

M. le Maire expose à l'assemblée les différents échanges avec l'entreprise TerreHistoire concernant le suivi du chantier de la nouvelle terrasse paysagère « Maison Cazaubon » et plus particulièrement les échanges avec les potentiels fournisseurs des travaux à réaliser. Il ressort malgré les relances du maître d'œuvre qu'une seule entreprise a souhaité se positionner et que cette offre est conforme aux attentes du maître d'ouvrage.

M. le maire propose donc à l'assemblée délibérante de valider la proposition de l'entreprise ATTM pour un montant de 15 988.70 € HT soit 19 186.44 € TTC.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **VALIDE la proposition de ATTM pour un montant de 15 988.70 € HT soit 19 186.44 € TTC**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

ADOPTE :

à 6 voix pour : TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, BOLAND Alain, OUSTALET Léon (GABERNET Serge), SICRE Richard

Les élus regrettent le peu de retour suite à cet appel d'offre et constatent d'une manière générale qu'il est difficile de mobiliser les entreprises qui semblent manquer de temps ou de volonté pour répondre à nos sollicitations.

DIVERS

- La commune après de nombreuses relances a reçu la réponse du SDEHG relative à leur intervention prévue courant octobre pour déplacer le point lumineux au cœur du village ;
- Les élus ont donné leur accord de principe pour l'implantation d'une station météo sur le secteur de Superbagnères sous réserve des autorisations nécessaires et de l'accord du SMO.
- Annonces relatives aux deux commerces disponibles à Superbagnères :
 - Bar à Pente (pour la saison d'hiver 2022/2023)
 - Local commercial de Téchous (saison ou à l'année)

Tous les canaux de communication seront utilisés pour permettre une large diffusion prévue courant semaine 36 sur l'ensemble des territoires Commingeois et alentours.

- Monsieur SANSUC confirme aux élus son absence pour un mois à partir du samedi 03 septembre jusqu'au 04 octobre 2022, durant cette période la location du matériel communal sera géré par Mr SICRE Richard 06 17 92 82 21 avec l'aide de Mr BOLAND si nécessaire. Les habitants sont invités à se rapprocher de cet élu pour toute demande de réservation et d'organisation.

- Ronde de l'Isard : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a obtenu le prêt du podium mobile et de deux petits barnums de la part de la mairie de Luchon et remercie monsieur le maire et ses services. Par ailleurs, il fait part de l'accord de principe des Guides à Cheval et des chanteurs des Fils de Luchon pour leur participation. Mr le Maire a eu la confirmation que la partie de la route de Gourron empruntée par la course sera remise en état.
Monsieur Richard SICRE informe le conseil que seulement 2 ou 3 commerçants de produits locaux se sont montrés intéressés pour participer au Village départ. L'assemblée fait part de son regret du manque d'intérêt.

**TABLEAU RECAPITULATIF ACTES URBANISME ET DECISIONS
DEPUIS LE 01/08/2022**

Nom du déposant	Date de dépôt	Localisation	Type de travaux
DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION			
DECLARATION PREALABLE			
PERMIS DE CONSTRUIRE/PERMIS D'AMENAGER			
AUTORISATION DE TRAVAUX			
DECLARATION PREALABLE			
DECISIONS			
Déclaration d'intention d'aliéner			
Vente Super	Accord		Décision n°26/2022
Vente Super	Accord		Décision n°25/2022
Vente Village	Accord		Décision n°24/2022

Le président de la séance
Monsieur le Maire
Jean-Claude TINE

Le secrétaire de la séance
Monsieur le Conseiller Municipal
SANSUC Robert



